

Il a changé d'idée parce qu'il se préparait de ce côté-ci de la Chambre une motion blâmant le président du comité de n'avoir pas proposé l'adoption du rapport du comité, comme on le lui avait dit. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) savait certainement ou pouvait imaginer que la motion était imminente et que nous serions prêts à en discuter pendant un certain temps.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) a retiré l'ordre ministériel. Oui, il a retiré l'ordre inscrit en son nom parce qu'il voulait que la Chambre demeure saisie de l'article 75c, et cela, non pas parce qu'il se soucie du député de Grenville-Carleton (M. Blair), à titre personnel ou à titre de président du comité, ni, à vrai dire, du régime des comités. Je le demande à tout vis-à-vis impartial, en particulier à ceux qui ont vu le président du Conseil privé (M. Macdonald) à son bureau mardi matin, le gouvernement consent-il avec une telle désinvolture à laisser détruire l'un de ses éminents députés de l'arrière-ban et à prêter la main à cette exécution? Quelqu'un peut-il critiquer les membres de l'opposition qui essaient de se cramponner aux rares prérogatives qui leur restent à la Chambre. Quelqu'un peut-il blâmer l'opposition en cette enceinte d'être très circonspecte à l'égard du gouvernement, alors que nos vis-à-vis de l'arrière-ban, il y a quelques semaines, ont dû envoyer leurs femmes plaider auprès du premier ministre (M. Trudeau) pour obtenir justice et équité?

La règle 75c, comme c'est triste et pathétique qu'elle doive être le couronnement triomphant de la première année de la société juste. Je ne crois pas le moins du monde qu'un seul nouveau député ait pu croire que la société juste puisse en arriver là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Regardez qui sort du puits de mine.

L'hon. M. Stanfield: Je ne crois pas le moins du monde que les députés qui sont justes et objectifs, ne sachent pas parfaitement que le gouvernement a .

Une voix: Je crois qu'il va prononcer un autre discours.

L'hon. M. Stanfield: Je l'espère. Ce serait le premier indice que le gouvernement va céder. Il plaidera énergiquement en faveur de la position du gouvernement et puis celui-ci cédera.

L'hon. M. MacEachen: Dites-le à vos amis du NPD.

L'hon. M. Stanfield: Les députés justes et objectifs savent au fond d'eux-mêmes que

[L'hon. M. Stanfield.]

l'opposition n'a pas empêché le gouvernement de présenter le genre de mesures nouvelles et utiles qu'on attendait, et que si ces mesures étaient prêtes, nous en discuterions en ce moment.

Les députés, surtout les nouveaux venus du côté ministériel, savent au fond que ce n'est pas le Parlement qui détruit la réputation du gouvernement et du parti au pouvoir. Par leurs commettants et par leurs amis qui ne sont pas dans la vie publique, ils savent que l'on parle de la prétendue société juste avec dérision et même avec mépris.

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. Hees: Ils n'ont qu'à consulter les sondages Gallup. Ils le sauront.

L'hon. M. Stanfield: C'est notre devoir de lutter. Je ferais remarquer aux députés que la lutte a déjà obtenu beaucoup de succès, car la retraite du président du Conseil privé—j'espère qu'il se résoudra à écouter ceci, il apprendra peut-être quelque chose— . . .

L'hon. M. Harkness: C'est peu probable.

L'hon. M. Stanfield: . . . n'était pas simplement une retraite stratégique. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) s'est vu forcé de retirer sa motion; il a été forcé de changer sa façon de procéder. Dans ce sens, il y a eu un changement de procédure. Mais le changement qui s'est produit quand le président du Conseil privé a cédé n'était pas seulement un changement de procédure, car ce qu'on nous demande maintenant d'accepter, par l'adoption du rapport du comité, est sensiblement différent de la proposition que le président du Conseil privé avait présentée à la Chambre.

Les députés se rappelleront que le rapport du comité renferme trois recommandations distinctes: 75A, 75B et 75c. Le projet d'article 75A du Règlement prescrit l'attribution de temps, en vertu d'un ordre de la Chambre, lorsque les représentants de tous les partis y consentent à l'unanimité. Le projet d'article 75B s'applique, dans la motion que nous étudions, aux cas où il y a accord de la majorité des représentants des partis. Le président du comité fait valoir qu'il n'est pas dit qu'un accord entre les partis d'opposition limitera nécessairement la durée des débats. Il souligne, et probablement avec raison, que rien ne peut obliger un ministre à tenir compte de l'entente intervenue entre les députés de l'opposition. C'est probablement fondé. Néanmoins, on ne peut dissocier l'article 75B de